Lettre d'information n°116
décembre 2022

CHAMBÉRY & AIX-LES-BAINS

Faut-il suivre ses enfants à la trace ?

C'est une pratique qui s'installe progressivement : les parents mettent un mouchard dans le smartphone de leur enfant, ou lui imposent un boîtier à la ceinture, pour pouvoir le géolocaliser en permanence. La justification est bien entendu sécuritaire (réagir vite en cas d'agression). Mais **la réalité est assez différente** et la relation parents-enfants ne gagne certainement pas en qualité.

Est-on vraiment libre de vendre ses objets d'occasion ?

Vous êtes vendeur occasionnel d'objets, que ce soit sur internet ou en vide grenier. Que risquez vous à ne rien déclarer au fisc ? **La plupart du temps rien** jusqu'à 5000€ annuels, si vous ne faites pas d'achat-revente ou d'artisanat. De plus, vous n'êtes pas tenus de fournir une facture, de refuser le paiement en liquide, ou de payer la TVA (jusqu'à 85000€). Par contre, vous êtes soumis à la garantie des vices cachés et l'éventuelle plateforme par laquelle vous vendez sur internet doit **déclarer vos opérations au fisc** (plus de 3000€ annuels et 20 transactions).

Remboursement moins automatique pour les téléconsultations

Les consultations en ligne sont à nouveau remboursées par l'Assurance Maladie de la même manière que les visites en cabinet (70 %, la somme restante pouvant être prise en charge par la mutuelle du patient). Pas de changement pour une affection de longue durée, une maternité, un accident ou une maladie professionnelle, qui restent remboursées à 100 %. Pour 2023, le gouvernement envisage d'encadrer la prise en charge des arrêts de travail délivrés lors de téléconsultations.

Une nouvelle plateforme pour capitaux retraites oubliés

Pour lutter contre l'épargne retraite oubliée, les salariés ont accès, depuis le 5 juillet 2022, à la liste des produits de retraite par capitalisation qu'ils ont souscrits, en consultant leur compte sur le **site info-retraite.fr**. S'y trouvent les produits d'épargne retraite souscrits à titre individuel : Perp, PER individuel, contrat Madelin…. ou par l'intermédiaire des employeurs : contrat de l'article 83, plans d'épargne retraite d'entreprise collectifs tels les Pere, Perco, Percol…

Démarchage téléphonique : quelques progrès … pour bientôt

À partir du 1er mars 2023, **le démarchage téléphonique des consommateurs** ne sera autorisé que du lundi au vendredi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 20 heures, et pas plus de quatre fois par mois (30 jours calendaires) à des fins de prospection par le même professionnel. Simple n'est-ce pas ? De plus, ce décret prévoit aussi plusieurs dérogations, mais pas de sanctions. Alors...

Certains fournisseurs d'électricité récompensent leurs clients « responsables ».

Des fournisseurs qui vous donnent un bonus si vous consommez moins de leur produit, c'est plutôt inhabituel. Même si l'opération comporte un coté « green washing », les clients de **TotalEnergie** et **ENGIE** sont potentiellement concernés. EDF relance **la tarification « Tempo »** anciennement connue sous le nom « tarif EJP » qui vous incite fortement à ne pas consommer d'électricité les jours de pointe.

Deux règles méconnues du code de la route

Elles peuvent pourtant vous valoir des amendes surprenantes :
- **stationner à contresens** coûte 35€ (mais certains maires ont pris des arrêté dérogatoires)
- **laisser tourner le moteur** lors d'un stationnement coûte 135€. Certaines voitures ministérielles ont contribué à rappeler cette règle.

L'effondrement de Camaïeu, plus qu'une simple faillite

Certes, l'entreprise a commis **des erreurs de gestion**, mais deux autres explications doivent nous interpeler. La première est une attaque informatique qui a désorganisé le fonctionnement de l'enseigne. Mais la principale est notre appétence pour des vêtements toujours moins chers et toujours renouvelés (avec des conséquences délétères sur l'environnement et sur la situation de travailleurs misérables à l'autre bout du monde). Camaïeu n'a que partiellement joué cette carte. Ses concurrents qui l'on fait (Zara, H&M, Shein, ...) voient leurs ventes augmenter et font de confortables profits. Un tel modèle n'est que peu remis en cause par l'acheteur, mais est-il tenable dans le temps ?

La voiture électrique moins polluante que la voiture thermique ?

Il n'y a pas de **réponse unique**. Pour un SUV, il faut 100 000 km pour que l'impact carbone soit plus faible, 15 000 pour une citadine légère . Un marché semble donc émerger pour les déplacements individuels sur courtes distances, au vu des prototypes présentés au dernier salon de Paris. L'ADEME publie **un rapport très complet** sur le sujet.

D'où viennent les fleurs que nous achetons?

Nos bouquets, achetés en boutiques, en supermarchés ou même sur le marché, viennent souvent de très loin et très souvent en avion ; L'origine « Pays bas » pour plus de la moitié de nos achats n'est souvent que le faux nez d'un commerce intercontinental. Devant les questions de plus en plus nombreuses des acheteurs, **l'Union Nationale des Fleuristes** s'est engagée à communiquer l'origine des fleurs coupées. Est-ce le premier pas vers la vertu ou l'anticipation d'une réforme réglementaire ?

Ingrédients nobles : de qui se moque-t-on ?

L'expression est devenue à la mode, et on trouve des « ingrédients nobles » (ou plus sobrement « valorisants ») **dans de nombreux aliments** dont tous ne sont pas particulièrement haut de gamme, mais aussi dans des cosmétiques ou … des croquettes pour chiens. Surtout, ils sont en général **présents à dose homéopathique**, et cachent beaucoup d'éléments pas nobles du tout.

Les 56 noms du sucre.

Les industriels de l'alimentation utilisent de multiples substances sucrantes. Les listes d'ingrédients égrènent ainsi des dénominations étranges qui sont des formes de sucre, mais pas du "vrai sucre", et bien entendu à faible coût. Ces **56 dénominations** interdisent aux consommateurs de faire des choix nutritionnels rationnels. Un chantier pour les responsables de la santé ?

Les compléments alimentaires sur internet sont trop souvent hors la loi

C'est un taux de non-conformité exceptionnellement élevé qu'ont relevé les enquêteurs de la DGCCRF lors de leur **enquête sur les compléments alimentaires** vendus sur les places de marché en ligne : 60 % des opérateurs étaient hors des clous pour leurs allégations (santé, nutrition, thérapeutiques). Une enquête similaire en 2013 ne relevait « que » 45 % de non conformités. Mais l'administration est bonne fille (trop?) avec les entreprises : seules deux ont été sanctionnées.

Ticket restaurant : valeur en hausse, utilisation élargie

Passant de 19 à 25 euros utilisables sur un jour, **ce dispositif** permet dorénavant d'acheter tout type de produits alimentaires ; une aide à la personne qui s'éloigne de l'esprit d'origine mais gagne en intérêt pour les salariés. Par contre, la valeur du ticket restaurant ne change pas : 11,84€

Pour d'autres informations, rendez-vous sur nos sites internet de Chambéry et d'Aix-les-Bains